



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 avril 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 avril 2024, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)
Benoît Lavoie	maire	East Hereford (M)
Michel-Henri Goyette	maire	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Lyssa Paquette	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairresse	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 Acti-Bus de la région de Coaticook Inc.

4.2.2 Entente de partenariat — AgriRécup

4.2.3 Projet de drone semoir – Projet signature

4.2.4 Écocentre à Coaticook — Achat d'un terrain – Modification de la résolution CM2024-03-122

4.2.5 Fonds Régions et ruralité (FRR), Volet 3 — « Signature et Innovation » - Prolongation

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 10 avril 2024

5.1.2 FQM – Appui à la FCM — Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.1.3 Télémédecine
 - 5.1.3.1 Employé.es
 - 5.1.3.2 Élu.es
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC — DOSSIERS EN COURS
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.3 Embauche — Aménagiste-Urbaniste
- 6.0 TRÉSORERIE**
- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.2 DIRECTION GÉNÉRALE — RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 mars 2024
 - 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 6.3.1 États des surplus au 31 décembre 2023
 - 6.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 — AUDIT
 - 6.4.1 Rapport de l'auditeur
 - 6.4.2 Résultats financiers
 - 6.4.3 Coût net de la collecte sélective — Rapport financier du vérificateur externe – Exercice se terminant le 31 décembre 2023
- 7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE**
- 7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE
 - 7.1.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) du 9 avril 2024
 - 7.1.2 Transport
 - 7.1.2.1 États financiers 2023 — Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 7.1.2.2 Rapport d'exploitation 2023 — Transport adapté
 - 7.1.2.3 Rapport d'exploitation 2023 — Transport collectif
 - 7.1.2.4 Plan de transport
 - 7.1.2.5 Assemblée Générale annuelle
 - 7.1.2.6 Programme d'aide d'urgence au transport collectif de personnes (PAUTC) — Rapport final
 - 7.1.2.7 Programme d'aide gouvernementale ponctuelle au transport collectif de personnes (PAGTCP) — Rapport final
 - 7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT
 - 7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.3.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 9 avril 2024
 - 7.3.2 Déclaration commune — Sommet agroenvironnemental
 - 7.3.3 Plastiques agricoles — Maintien de la collecte



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**
 - 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des communautés (CDC) 3 avril 2024
 - 8.2 Fonds Tillotson Express — Notion de conflit d'intérêts
 - 8.3 Fonds Tillotson de la MRC de Coaticook
 - 8.4 Fonds Vitalité des milieux de vie (FVMV)
 - 8.5 Gestion du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS)
 - 8.6 Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie — Demande conjointe

- 9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional de Développement économique (CDÉ) du 9 avril 2024

- 10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.0 GREFFE**
 - 11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS
 - 11.1.1 **ADOPTION** – Règlement relatif à la Régie interne du Conseil et du CA de la MRC
 - 11.2 CORRESPONDANCE
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 11.3 GESTION CONTRACTUELLE
 - 11.3.1 Services professionnels — Audit (2024, 2025, 2026)
 - 11.3.2 NHCF – Parrainage fiscal
 - 11.3.3 Achat d'un conteneur — Écocentre à Waterville

- 12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 12.1 Préfet
 - 12.2 Délégations et porteurs de dossier

- 13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES**
 - 13.1 Déploiement de RADDAR sur le territoire

- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**
 - 14.1 Appui à la Municipalité de Compton — Démolition et reconstruction du pont du chemin Cookshire

- 15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE**

- 16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le public y est admis, en respect des mesures sanitaires en vigueur, et ce, conformément à l'avis public publié par la MRC le 24 février 2022, à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Madame Catherine Madore, agente de communication marketing et Messieurs Dominick Faucher, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Kevin Roy, directeur des finances et du développement des communautés sont présents. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe et greffière, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Sont absentes, lors de l'ouverture, Mesdames Pamela B. Steen et Nathalie Dupuis.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et personne ne souhaite s'adresser aux membres du Conseil de la MRC de Coaticook.

CM2024-04-125

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4.25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
TOTAL	38/45	84,1 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2024-04-126

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2024

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
TOTAL	38/45	84,1 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

Monsieur Johnny Pizar rappelle aux membres du Conseil de la MRC qu'il est également administrateur d'Acti-Bus de la région de Coaticook, mais qu'il n'a pas participé à la rencontre du 10 avril 2024.

CM2024-04-127

4.2.1 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK INC.

ATTENDU qu'une rencontre entre les membres du Comité administratif (CA) de la MRC et les membres du Conseil d'administration d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. a eu lieu le 10 avril dernier, sans la présence des avocats ;

ATTENDU que tous les échanges se sont effectués « sous toutes réserves » afin de permettre aux parties d'échanger librement ;

ATTENDU la présentation de la direction générale ;

ATTENDU que les parties ont convenu de certains éléments lors de cette rencontre, soient :

- maintien du contrat entre Taxi300 et la MRC, jusqu'à échéance le 1^{er} septembre 2024 ;
- engagement d'Acti-Bus de retirer la poursuite contre la MRC le plus rapidement possible afin d'éviter les frais ;
- travail conjoint Acti-Bus/MRC dès la fin juin-début juillet afin de préparer un rapatriement de l'**organisation** du transport à la demande au sein d'Acti-Bus dès la fin du contrat avec Taxi300. Cette nouvelle organisation du transport à la demande sera réfléchi en fonction des éléments suivants :
 - a) achalandage connu et projeté ;
 - b) territoire couvert par le service et volonté d'agrandissement de ce territoire ;
 - c) volonté d'optimisation des horaires de travail du personnel (actuellement les chauffeurs d'Acti-Bus sont disponibles, sans embauche supplémentaire) ;
 - d) volonté de réduire les GES par l'utilisation de véhicules le moins énergivores possible et de format adapté à l'achalandage ;
 - e) Consolider les fournisseurs de transport de personne actuel sur le territoire de manière à éviter la perte de service tant pour le secteur privé que public.
 - f) La vision futur du transport collectif sous toute ses formes doit se faire avec les décideurs/ partenaires d'Actibus autour de la table
- engagement mutuel sur la volonté d'élaborer un addenda à l'entente actuelle afin notamment d'ajuster les modalités de versement de l'aide financière pour 2024 et ajuster tout autre élément nécessaire pour régulariser la situation vécue en 2024 ;
- rencontre administrative de travail afin d'éclaircir/bonifier/corriger certains éléments du budget 2024 d'Acti-Bus en vue d'une approbation par les administrateurs des 2 parties ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de prendre acte et accepter les éléments convenus entre les administrateurs des deux parties, tels que présentés et plus amplement décrits à la présente, y compris le retrait de la poursuite par Acti-Bus.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
TOTAL	38/45	84,1 %		

ADOPTION

Madame Pamela B. Steen se joint aux délibérations de ce Conseil. Il est 19 h 47.

CM2024-04-128

4.2.2 ENTENTE DE PARTENARIAT — AGRIRÉCUP

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est une organisation à but non lucratif qui met en place et gère des programmes de collecte de certaines matières résiduelles en agriculture ;

ATTENDU que depuis le 15 juin 2022, certains produits agricoles, dont les plastiques de fenaison, sont assujettis au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (RRVPE) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.1) qui encadre la responsabilité élargie des producteurs (REP) au Québec ;

ATTENDU qu'AgriRÉCUP est l'organisme responsable de mettre en œuvre le Programme pour les produits visés ;

ATTENDU que depuis le 30 juin 2023, la récupération et la valorisation des produits visés doivent se faire dans le cadre d'un Programme ;

ATTENDU que l'article 8.1 du RRVPE interdit les réseaux parallèles de récupération signifiant que nul ne peut récupérer ou valoriser un produit visé par le RRVPE, ou en confier la récupération ou la valorisation, autrement que dans le cadre d'un Programme ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook offrait déjà, et ce, depuis 2010, un programme de récupération et de valorisation des plastiques agricoles sur son territoire ainsi que sur le territoire de certaines municipalités de la MRC voisine, au bénéfice des agriculteurs participants ;

ATTENDU que cette collecte donne d'excellents résultats et que les agriculteurs desservis en sont généralement satisfaits et souhaitent la maintenir ;

ATTENDU qu'en vertu du RRVPE, la MRC doit signer une entente avec AgriRÉCUP pour poursuivre la récupération des produits visés par le RRVPE ;

ATTENDU que la MRC a reçu un premier projet de partenariat en novembre 2023 et un projet révisé en janvier 2024, suite à de nombreux commentaires ;

ATTENDU que la MRC a reçu le 7 mars dernier, une nouvelle version du projet de partenariat qui vise à définir les responsabilités, la compensation et certaines modalités de la collecte de porte à porte des plastiques agricoles ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte cette nouvelle version et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU la présentation de la direction générale ;

ATTENDU les conclusions du récent sondage effectué auprès des agriculteurs-utilisateurs du service ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas signer l'entente proposée par AgriRÉCUP pour la récupération et la valorisation des plastiques agricoles ;
- ▶ de demander à AgriRÉCUP, de revoir l'entente afin :
 - de verser à la MRC de Coaticook une compensation supplémentaire, à la hauteur des économies que l'organisme fera sur les sacs de plastique que nous n'utiliserons pas, et le transport économisé entre les points de dépôt et le lieu de déchargement (qui fait la mise en ballot) ;
 - de permettre à la MRC de ne ramasser qu'une seule catégorie de plastique : qui comprendra la pellicule blanche, la pellicule noir et blanc, et les sacs non-tissés, qui sont tous couverts par le RRVPE ;
 - de partager la responsabilité à l'égard de la qualité des plastiques, notamment en fournissant des outils nécessaires à l'information/sensibilisation des agriculteurs, et en partageant les coûts pour l'acheminement des plastiques non conformes à l'enfouissement ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la MRC des Sources et du Val-Saint-François et à la TME.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

Messieurs Benoît Lavoie et Jean-Pierre Charuest rappellent aux membres du Conseil que ceux-ci sont également administrateurs du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC).

CM2024-04-129

4.2.3 ACQUISITION D'UN DRONE SEMOIR — PROJET SIGNATURE

ATTENDU que le projet Signature de la MRC est financé par le MAMH, dans le cadre du FFR — Volet 3 et permet à chaque MRC de définir, renforcer ou innover sur son identité territoriale ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a donc mis en place son projet Signature afin de « Favoriser la résilience de ces secteurs agricoles et forestiers face aux changements climatiques et économiques » ;

ATTENDU que le projet se décline en 3 volets, soient :

- Rétributions pour services écologiques et enjeux environnementaux ;
- Valoriser et protéger la biodiversité et la ressource en eau ;
- Souveraineté alimentaire ;

ATTENDU que dans le but de favoriser la couverture du sol à l'année pour le secteur agricole, le Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) propose à la MRC de participer au déploiement de l'Institut bioalimentaire estrien (IBE) en finançant l'achat d'un drone pour semer en intercalaires et à la dérobee afin de favoriser une couverture de sol plus constante sur le territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le déploiement de ce projet vient renforcer la résilience des entreprises agricoles de la MRC de Coaticook face aux changements climatiques ;

ATTENDU que des solutions innovantes et créatives doivent être mises en place afin de permettre l'implantation de couverture de sol malgré l'instabilité de la météo ;

ATTENDU que la présentation de la directrice de l'aménagement à cet effet ;

ATTENDU que des cibles de superficie ont été identifiées dans le cadre du projet, sur 3 ans et que la MRC de Coaticook aurait l'exclusivité pour les 2 premières années ;

ATTENDU que le coût total du projet est de 110 880 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement le projet du Centre d'initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) l'achat d'un drone pour semer en intercalaires et à la dérobée afin de favoriser une couverture de sol plus constante sur le territoire ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et le CIARC pour une aide financière d'un montant maximal de 69 346,57 \$ dans le cadre du projet Signature de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant d'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans ledit protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

CM2024-04-130

4.2.4 ÉCOCENTRE À COATICOOK — ACHAT D'UN TERRAIN

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2024-03-122, la MRC a convenu d'acquérir de la Ville de Coaticook, le lot 6 628 671 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Coaticook, d'une superficie de 129 605 pieds carrés, sur la rue Ernest-Lafaille, afin d'y établir l'écocentre régional permanent ;

ATTENDU que le prix convenu était fixé à 1,50 \$ du pied carré, incluant les travaux permanents, pour un coût total de 194 407,50 \$, avant toutes taxes ;

ATTENDU l'opportunité pour la Ville d'effectuer ou de faire effectuer certains travaux préalables et d'inclure le coût desdits travaux au coût d'achat du terrain ;

ATTENDU que cette dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de modifier l'offre d'achat, afin d'y inclure le coût des travaux préliminaires, tel que proposé par la Ville de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et le préfet à signer ladite offre d'achat modifiée au nom de la MRC afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook, pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

CM2024-04-131

**4.2.5 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET 3 —
« SIGNATURE ET INNOVATION » - PROLONGATION**

ATTENDU que le Fonds régions et ruralité (FRR) a été mis en place par le gouvernement du Québec pour insuffler un élan au développement local et régional, à l'innovation, à la coopération intermunicipale, ainsi qu'à l'occupation et à la vitalité des territoires ;

ATTENDU que le projet Signature de la MRC est financé par le MAMH, dans le cadre du FFR — Volet 3 et permet à chaque MRC de définir, renforcer ou innover sur son identité territoriale ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a donc mis en place son projet Signature afin de « Favoriser la résilience de ces secteurs agricoles et forestiers face aux changements climatiques et économiques » ;

ATTENDU l'ampleur et la complexité des thématiques abordées dans le cadre du projet Signature Innovation de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que de mettre en œuvre des partenariats pour des projets structurants nécessite du temps afin de bien établir les priorités et les rôles de chacun ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook tente d'avoir des projets structurants en bonifiant l'enveloppe offerte dans le cadre du FRR volet 3 afin de mobiliser plus d'argent pour ces projets en diversifiant ces sources de revenus ;

ATTENDU que le ministère peut accorder un délai supplémentaire pour la mise en œuvre des projets aux MRC qui en font la demande par le biais d'une résolution à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un délai supplémentaire pour l'engagement des sommes au plus tard quatre (4) ans après la date de signature de l'entente et cinq (5) ans après cette même date pour dépenser les sommes dans le cadre du projet Signature de la MRC : Une MRC et des producteurs résilients ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier à signer l'avenant à cet effet au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministère afin de donner plein effet aux présentes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATIONS

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2024

La greffière dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 10 avril 2024.

CM2024-04-132

5.1.2 FQM — APPUI À LA FCM - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du gouvernement fédéral afin que :

- celui-ci collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

- celui-ci s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;
- celui-ci conclut dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;
- qu'il réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme ;

ATTENDU que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC lors de sa séance ordinaire du 10 avril 2024 et en fait sienne comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans leurs démarches auprès du gouvernement fédéral afin que :
 - celui-ci collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;
 - celui-ci s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;
 - celui-ci conclut dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;
 - qu'il réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme ;

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la ministre des Finances du Canada, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, au ministre des Transports du Canada, au ministre des Finances du Québec, à la ministre des Affaires municipales du Québec, à la députation régionale pour appui ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4.25		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

5.1.3 TÉLÉMÉDECINE

Monsieur Simon Madore déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain point puisque le fait de voter est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue à son Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville de Coaticook. Il est 20 h 17.

CM2024-04-133

5.1.3.1 EMPLOYÉ.ES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2024-CA-03-068, les membres du Comité administratif (CA) de la MRC ont choisi d'offrir aux employés réguliers de la MRC le service de télémédecine parmi les options disponibles au niveau des assurances collectives, dans la même proportion que les autres protections, soit 50 % employeur/50 % employé. e qui souhaite en bénéficier, et ce, à compter du 1^{er} juin 2024 ;

ATTENDU que cette option pourrait également être offerte aux employé.es non couverts par les assurances collectives ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'offrir à l'ensemble des employé.es de la MRC qui souhaitent en bénéficier, le service de télémédecine, toutefois pour les employé.es ne bénéficiant pas des assurances collectives aux termes de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC, ceux-ci devront assumer l'intégralité (100 %) du coût de cette option.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4.25		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	22/45	70,31 %		

ADOPTION

Monsieur Simon Madore se joint de nouveau aux délibérations de ce Conseil. Il est 20 h 26.

CM2024-04-134

5.1.3.2 ÉLU.ES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution 2024-CA-03-068, les membres du Comité administratif (CA) de la MRC ont choisi d'offrir aux employés de la MRC le service de télémédecine parmi les options disponibles au niveau des assurances collectives, et ce, à compter du 1^{er} juin 2024 ;

ATTENDU que cette option pourrait également être offerte aux élu.es siégeant au Conseil de la MRC ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'offrir à l'ensemble des élu.es du Conseil de la MRC, à compter du 1^{er} juin 2024, le service de télémédecine, ceux qui souhaitent en bénéficier devront assumer l'intégralité (100 %) du coût de cette option.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar			2	2,89
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest			7	17,21
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux			2	3,73
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau			1	0,37



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal de conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	28/45	63,32 %	12/45	24,2 %

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOIX ET DES VOTES

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIERS EN COURS)

L'agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l'équipe de la MRC.

CM2024-04-135

5.3 EMBAUCHE — AMÉNAGISTE-URBANISTE

ATTENDU qu'un mandat fut donné à la direction générale de procéder à l'ouverture d'un poste pour un aménagiste-urbaniste suite au départ de Madame Marie-Luce Benoit et de David Maurice, à l'été 2023 ;

ATTENDU que la direction générale propose de procéder à l'embauche de Monsieur Timothé Breton, à la fonction d'« aménagiste-urbaniste », suite au processus d'embauche et des entrevues ainsi qu'à la négociation de ses conditions de travail ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner l'embauche de Timothé Breton à la fonction d'« aménagiste-urbaniste », et ce à compter du 30 avril 2024, à l'échelon 4 de la classe D aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* en vigueur ;
- ▶ de considérer Monsieur Breton comme un employé régulier à temps plein aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook*, suite à sa période de probation ;
- ▶ de considérer que les autres avantages applicables prévus à la *Politique* font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employé, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 du même chapitre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES

6.1.1 COMPTES PAYÉS

La directrice générale adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 563 532,74 \$ payés au 17 avril 2024, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2024-04-136

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 102 974,36 \$ comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 102 974,36 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT DU 31 MARS 2024

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2024, pour le mois de mars 2024, comme ici au long reproduit.

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

6.3.1 ÉTAT DES SURPLUS AU 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que suite au dépôt du rapport financier pour l'exercice 2023, le directeur des finances dépose l'état des surplus au 31 décembre 2023 avec une explication quant aux écarts ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport des surplus eu égard aux différentes catégories de fonction et activités de fonctionnement au 31 décembre 2023 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état des surplus de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2023 dans les différentes catégories de fonctions tel que présentées par le directeur des finances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

6.4 EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023 — AUDIT

CM2024-04-138

6.4.1 RAPPORT DE L'AUDITEUR

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux, CPA auditrice, CA, chez RCGT S.E.N.C.R.L. du rapport de l'auditeur pour l'exercice 2023 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte ledit rapport et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Lyssa Paquette

IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport du vérificateur externe suite à l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook effectué pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, tel que préparé et présenté par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
TOTAL	40/45	87,52 %		

ADOPTION

Madame Nathalie Dupuis se joint aux délibérations de ce Conseil. Il est 21 h 6.

CM2024-04-139

6.4.2 RÉSULTATS FINANCIERS

ATTENDU la présentation effectuée en atelier de travail, par Madame Claudia Veilleux, CPA, auditrice, CA, chez RCGT S.E.N.C.R.L. du rapport financier de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2023 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Lyssa Paquette
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'accepter les résultats financiers de la MRC de Coaticook pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-04-140

6.4.3 COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE — RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que la MRC doit faire procéder par un auditeur indépendant à l'audit du coût net de la collecte des matières recyclables (collecte sélective et plastiques agricoles) pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023, notamment pour avoir droit aux redevances établies par Recyc-Québec ;

ATTENDU que le rapport de l'auditeur indépendant fut établi par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.NC.R.L. ;

ATTENDU que le coût net est établi à 223 895 \$ pour les municipalités participantes, y compris Hatley et Canton de Hatley au niveau du plastique agricole ;

ATTENDU que le conseil prend acte du rapport de l'auditeur indépendant et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d'accepter le résultat de l'audit du coût net de la collecte des matières recyclables pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2023 tel que préparé par RCGT S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant et le transmettre à Recyc-Québec afin d'avoir droit aux redevances.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (COT) DU 9 AVRIL 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC de Coaticook tenue le 9 avril 2024.

7.1.2 TRANSPORT

Madame Pamela B. Steen rappelle aux membres du Conseil qu'elle est l'élue désignée par ce Conseil pour siéger comme administratrice au niveau d'Acti-Bus de la région de Coaticook. Monsieur Johnny Pizar rappelle aux membres du Conseil qu'il siège également comme administrateur au niveau d'Acti-Bus, mais à titre de représentant des usagers.

CM2024-04-141

7.1.2.1 ÉTATS FINANCIERS 2023 — ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU que la MRC de Coaticook a une entente pour l'organisation d'un service de transport collectif et adapté dans la MRC de Coaticook avec Acti-Bus de la Région de Coaticook Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte les états financiers pour l'année 2023 vérifiés par Mario Simard, CPA et présentés par Acti-Bus et en fait siens comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard **APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver et d'adopter les états financiers d'Acti-Bus pour l'année 2023, tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4.25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-04-142

7.1.2.2 RAPPORT D'EXPLOITATION 2023 — TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) — « *Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté* » adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural du ministère des Transports et de la Mobilité durable et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Programme de subvention au transport adapté permet de répondre aux besoins en matière de transport des personnes handicapées ;

ATTENDU la mise en place d'un programme pluriannuel qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que le rapport d'exploitation est l'un des documents exigés par le ministère pour le versement de l'aide financière du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté ;

ATTENDU que la MRC doit également procéder à la signature d'un engagement avec le ministère ;

ATTENDU que la contribution municipale pour le transport adapté pour 2023 est de 82 082,00 \$;

ATTENDU que la contribution des usagers en 2023 est de 46 470 \$ et de 9 180 transports ;

ATTENDU que la contribution municipale du milieu pour le transport adapté prévue pour 2024 est de 88 530 \$;

ATTENDU que la contribution des usagers anticipée pour 2024 est de 60 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation pour l'année 2023, d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ d'autoriser le Directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer ledit rapport et ses tableaux annexés pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté en milieu rural ;
- ▶ d'autoriser le directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer l'engagement avec le ministère pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de réitérer la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme* de subvention au transport adapté ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-04-143

7.1.2.3 RAPPORT D'EXPLOITATION 2023 — TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu'aux termes du règlement n° 2-312 (2015) — « *Règlement concernant l'acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l'ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté* » adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et au transport adapté sur l'ensemble de son territoire ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport d'exploitation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports et de la Mobilité durable et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU la mise en place d'un programme pluriannuel qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU que la MRC a approuvé les prévisions budgétaires 2023 d'Acti-Bus ainsi que les tarifs des usagers, aux termes de résolution CM2022-11-259 ;

ATTENDU que la MRC a ajusté son Plan de transport aux termes de la résolution CM2023-06-144 ;

ATTENDU que le rapport d'exploitation est l'un des documents exigés par le ministère pour le versement de l'aide financière du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif ;

ATTENDU que la MRC doit également procéder à la signature d'un engagement avec le ministère ;

ATTENDU que le montant des dépenses pour l'année 2023 est supérieur à 600 000 \$ en transport collectif ;

ATTENDU que la MRC s'est dotée d'une stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ et d'un Plan révisé de développement du transport collectif ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le rapport d'exploitation pour l'année 2023, d'Acti-Bus de la région de Coaticook Inc., produit dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif du ministère des Transports plus amplement décrit ci-haut ;
- ▶ d'autoriser le Directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de transmettre ledit rapport d'exploitation à la direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ce, conformément aux obligations du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif ;

- ▶ d'autoriser le directeur général/Greffier-trésorier de la MRC à signer l'engagement avec le ministère pour et au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de confirmer que le surplus cumulé du service de transport collectif au 31 décembre 2023 attribuable au MTQ, est réinvesti obligatoirement dans le budget dudit service de transport collectif régional au cours des 3 années suivantes, tel qu'exigé par le programme du MTQ, afin de consolider l'offre de service de transport collectif en milieu urbain et si possible, pour bonifier l'offre de transport ;
- ▶ de confirmer la contribution du milieu pour l'exploitation du service de transport collectif en 2024 est estimée à 19 500 \$ et le revenu provenant des usagers est estimé à 95 203 \$;
- ▶ d'estimer le nombre de déplacements à environ 35 000 pour 2024 ;
- ▶ de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable, une aide financière dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)*, sous réserve de l'admissibilité de la demande et dans le respect des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-04-144

7.1.2.4 PLAN DE TRANSPORT

ATTENDU que les municipalités sont responsables de la planification, de l'organisation, de la coordination et de l'exploitation des services de transport collectif dispensés sur leur territoire ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural et a réalisé un Plan de développement du transport collectif en 2015 afin d'avoir accès au volet II du Programme d'aide financière du ministère des Transports ;

ATTENDU que ledit plan fut mis à jour annuellement ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une nouvelle mise à jour dudit Plan de développement du transport collectif et adapté en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC lors de sa rencontre du 9 avril 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Michel-Henri Goyette

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter la nouvelle mise à jour du Plan de développement du transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC de Coaticook 2024, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de celle-ci au ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif (PATDC)* ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus de la région de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.1.2.5 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Information est donnée à l'effet que l'Assemblée générale annuelle d'Acti-Bus de la région de Coaticook se tiendra le 25 avril à 18 h 30 aux bureaux d'Acti-Bus (Avenue de la Gravière à Coaticook).

CM2024-04-145

7.1.2.6 PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (PAUTCP) — RAPPORT FINAL

ATTENDU que le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP) a pour objectif de garantir la continuité des services de transport collectif à la population et ainsi de contribuer à la relance économique du Québec ;

ATTENDU que le ministère désire ainsi soutenir les organismes de transport collectif et de transport adapté qui ont connu une détérioration de leur situation financière depuis le début de la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU que le PAUTCP vise à offrir aux organismes de transport collectif et aux organismes de transport adapté une aide financière exceptionnelle afin de pallier les pertes de revenus et les dépenses sanitaires supplémentaires résultant de la pandémie ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport attestant les pertes de revenus subies et les dépenses découlant de la pandémie de COVID-19 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire (COT) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 avril 2024 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la demande doit être adressée au ministère par courriel ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la direction générale à transmettre une demande d'aide financière au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTCP), sur la base du rapport final, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-04-146

**7.1.2.7 PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE
PONCTUELLE AU TRANSPORT COLLECTIF DE
PERSONNES — RAPPORT FINAL**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé au budget 2023-2024 une aide ponctuelle pour soutenir la relance du transport collectif en 2023 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies en 2023 par rapport à l'année de référence 2019 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser la direction générale à transmettre une demande d'aide financière au Programme d'aide ponctuelle pour soutenir la relance du transport collectif de personnes, sur la base du rapport final des pertes subies, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

7.2 MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

Rien à signaler.

7.3 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

7.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 9 AVRIL 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2024.

CM2024-04-147

7.3.2 DÉCLARATION COMMUNE — SOMMET AGROENVIRONNEMENTAL

ATTENDU que le Sommet agroenvironnemental 2024 : Investir dans l'action de l'Union des producteurs agricoles (UPA) a eu lieu à la fin du mois de février ;

ATTENDU que ce colloque, coorganisé par la chaire en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais, avait pour but de faire le point sur les actions entreprises en agroenvironnement au cours des 5 dernières années et sur les investissements requis pour répondre adéquatement à l'urgence d'agir et de généraliser le virage en agroenvironnement tout en assurant la rentabilité des fermes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'à la fin de sommet, agriculteurs, chercheurs et intervenants affirment d'une même voix vouloir agir en faveur d'une agriculture à la fois plus résiliente face aux conditions adverses que sont les changements climatiques et la perte de la biodiversité et plus respectueuse de notre environnement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la déclaration commune et en fait sienne comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu'en somme, la déclaration commune demande ceci : « Nous exhortons donc les gouvernements provincial et fédéral à affirmer leur rôle et à assumer pleinement la responsabilité d'aller plus loin. Ils ont le devoir de soutenir et de pérenniser les efforts déployés en privilégiant une approche agroenvironnementale concertée, non coercitive et simplifiée sur le plan administratif, tout en assurant un financement adéquat et durable pour les prochaines décennies. » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la déclaration commune issue du Sommet agroenvironnemental 2024, telle que présentée ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution aux gouvernements provincial et fédéral, à l'Union des producteurs agricoles, à la chaire en économie écologique de l'Université du Québec en Outaouais, à la députation régionale et à la Fédération québécoise des municipalités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-04-148

7.3.3 PLASTIQUES AGRICOLES — MAINTIEN DE LA COLLECTE

ATTENDU que la MRC de Coaticook offre, et ce, depuis 2010, un programme de récupération et de valorisation des plastiques agricoles sur son territoire ainsi que sur le territoire de certaines municipalités de la MRC voisine, au bénéfice des agriculteurs participants ;

ATTENDU que la MRC a procédé à un sondage auprès des utilisateurs de la collecte des plastiques agricoles ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte les résultats du sondage comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la majorité des répondants désirent conserver la collecte de type « porte-à-porte » à une fréquence d'une fois par mois ;

ATTENDU que certains aimeraient avoir des conteneurs et que quelques-uns préfèrent les points de dépôt ;

ATTENDU qu'il serait souhaitable de garder une grande flexibilité dans le programme pour répondre à la majorité des besoins ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de conserver la collecte mensuelle des plastiques agricoles de type « porte-à-porte » sur le territoire de la MRC, pour l'année 2025 ;
- ▶ de valider auprès des municipalités d'Hatley et du Canton d'Hatley leur intérêt de maintenir la collecte au-delà du 31 décembre 2024 ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres à cet effet en respect des règles de gestion contractuelle applicables ;
- ▶ de préciser que seul le plastique blanc et noir sera accepté ;
- ▶ de promouvoir auprès de la clientèle la possibilité de se procurer des conteneurs ;
- ▶ de donner la possibilité aux agriculteurs de se retirer du programme de collecte pour utiliser les points de dépôt.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 3 AVRIL 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 3 avril 2024.

CM2024-04-149

8.2 FONDS TILLOTSON EXPRESS — NOTION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

ATTENDU que le Fonds Tillotson Express permet de financer de petits projets à la hauteur de 2 000 \$ par organisme ;

ATTENDU que les demandes sont analysées par le département du développement des communautés et ensuite approuvées, ou non, par le Comité Régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que jusqu'à maintenant, aucune demande provenant d'organismes qui sont contrôlés en totalité ou partiellement par la MRC, n'avait été soumise ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'Acti-Sports ou Carrefour Loisirs (Camp Kionata) sont toutefois des organismes admissibles et pourraient déposer une demande au Fonds Tillotson Express ;

ATTENDU qu'autant au niveau du CDC que du département du développement des communautés, certains membres sont directement impliqués dans la gestion de ces organismes et dans le processus d'approbation des demandes de financement ;

ATTENDU qu'il y a apparence de conflit d'intérêts ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Lavoie
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de retirer du processus d'approbation tout membre impliqué dans la gestion de l'organisme demandeur au Fonds Tillotson Express, et ce, afin d'éviter un potentiel d'apparence de conflit d'intérêts et de confier s'il y a lieu cette tâche aux autres membres du Conseil de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-04-150

8.3 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU qu'un fonds fut créé en 2012, soit le « Tillotson Coaticook Region Fund » ou le « Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » grâce à la New Hampshire Charitable Foundation ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC sert d'intermédiaire et de gestionnaire du fonds ;

ATTENDU que le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook » a la responsabilité d'approuver ou de rejeter les demandes d'aide financière adressées au fonds, sur la base de leur mérite quant aux objectifs généraux du fonds ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste des projets retenus par le Comité pour le premier appel de projets de 2024, pour un montant total de 125 024,54 \$ d'aide financière, dont 90 524,54 \$ ou 72 % de l'enveloppe, pour le territoire de la MRC et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les 37 projets retenus par le comité pour le premier appel de projets de 2024, pour un montant total de 125 024,54 \$ d'aide financière, soient :

Organisme	Projet	Région	Aide financière
Camp Massawippi	Acquisition de chaises permettant aux enfants handicapés d'entrer et sortir d'un lac sans danger	Ayer's Cliff	3 000,00 \$
APH Coaticook	Activités de quilles et de gymnastique pour clientèle avec déficience intellectuelle	MRC	4 000,00 \$
Musée Beaulne	Déplacements des élèves hors Coaticook vers le musée pour l'éveil aux arts et au patrimoine	MRC	3 500,00 \$
Loisirs CFD	Remise en fonction de la salle JB pour les spectacles	WAT	4 500,00 \$
Centre communautaire de Coaticook	Remplacer robot culinaire et système pour entretien plancher	COA	2 500,00 \$
Lennoxville Elementary School	Nouveau système de son pour l'école	Lennoxville	5 000,00 \$
Bibliothèque Françoise Maurice	Achat de livres en anglais	MRC	7 500,00 \$
Les Habitations Hestia	Acquisition défibrillateur	COA	2 475,27 \$
Club Joyeux Saint-Herménégilde	Achat équipement informatique	STH	1 500,00 \$
Chorale La Clef des chants	Achat de partitions et d'harmonisation	MRC	3 500,00 \$
Fondation Collège Rivier	Amélioration terrain volleyball	MRC	8 500,00 \$
Bulwer Golden Ages	Briser l'isolement des personnes âgées par l'organisation d'activités	MRC	2 500,00 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Organisme	Projet	Région	Aide financière
Les Comptonales		MRC	4 000,00 \$
FADOQ Coaticook	50 ^e anniversaire de fondation	MRC	2 200,00 \$
Association soccer football Coaticook-Compton (ASFCC)	Renouvellement des équipements	MRC	7 000,00 \$
Ayers Cliff rec.com	BBQ pour événements	Ayer's Cliff	800,00 \$
École Sacré-Cœur	Viellir ensemble pour être en santé	COA	1 500,00 \$
Frontier Lodge	Achat défibrillateur pour camp et communauté	STH	1 900,00 \$
Musée Colby-Curtis	Programme culturel intergénérationnel	Stanstead	3 000,00 \$
Aide communautaire Lennoxville	Aide aux aînés	Lennoxville	2 300,00 \$
Fondation Lampe Foundation	Bourse scolaire Lampe/Tillotson – étudiants en science -Champlain regional college	Autre	2 000,00 \$
CAB Coaticook	Club des p'tits chefs, cuisine collective des fêtes	MRC	8 000,00 \$
MRC de Coaticook	Zone jeunesse (ado) à la Fête de la rentrée	MRC	2 600,00 \$
Townships sun	Prix 2024 — Townships Young voices	Autre	900,00 \$
Alexander Galt High School	Polo rugby	Lennoxville	5 000,00 \$
Lennoxville scout group	Équipements — Essex International Jamboree	Lennoxville	4 000,00 \$
Comité de Loisirs Martinville	Équipements pour les jeunes	MAR	2 115,00 \$
Corps de cadets 2852 de Coaticook	Vêtements corps de cadets 2852 Coaticook	MRC	1 500,00 \$
École primaire Jardin des Frontières	Bonification des équipements sportifs	Stanstead	5 000,00 \$
Maison des jeunes Les Pacifistes de Waterville	Des arts plein la MDJ	WAT	594,27 \$
5e groupe scouts Coaticook	Camp d'été 2024	MRC	2 000,00 \$
Bibliothèque Lennoxville Library	Repenser l'espace de la bibliothèque	Lennoxville	3 500,00 \$
Maison de la famille MRC de Coaticook	Matériel adapté et inclusif pour les jeunes	MRC	7 000,00 \$
Carrefour loisir de la MRC de Coaticook	Bonification matérielle animation Camp Kionata	MRC	7 000,00 \$
Opération nez rouge	Éthylomètre	MRC	640,00 \$
MDJ de Waterville	La grande mise à jour	WAT	2 000,00 \$
TOTAL			125 024,54 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense et l'émission des chèques aux bénéficiaires, sur réception des fonds de la New Hampshire Charitable Foundation à cet effet ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'aviser le Comité de sélection du « Tillotson Coaticook Region Fund/Fonds Tillotson pour la région de Coaticook », et ce avec l'accord des représentants de la Fondation Tillotson, qu'aucun chèque ne sera émis par la MRC lors de l'appel de projets de l'automne ou tout autre appel de projets si les rapports devant être fournis à la MRC afin que celle-ci rencontre ses obligations ne lui ont pas été préalablement transmis.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-04-151

8.4 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE (FVMV)

ATTENDU que plusieurs projets ont été présentés pour une aide financière de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que certains projets ont également été présentés pour une aide financière de l'enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'accepter les projets présentés et de leur accorder une aide financière du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, de la façon suivante :

Promoteur	Projet	Aide financière	Enveloppe
L'Éveil, RCSM	Forum en santé mentale	3 000 \$	Enveloppe territoriale, volet Événementiel
Parc de la Gorge de Coaticook	Espace public et écohabitats	Phase I : 50 000 \$ Phase II : 30 000 \$	Enveloppe territoriale, volet Développement
ShazamFest	Triskel Festival 2024	10 000 \$	Enveloppe territoriale, volet Événementiel
PleinAir Coaticook	Réfection des sentiers	8 000 \$	Enveloppe territoriale, volet Développement
Municipalité d'East Hereford	Halte paysage	8 000 \$	Enveloppe locale
Municipalité de Compton	Réaménagement de la bibliothèque	13 213 \$	Enveloppe locale
Municipalité de Compton	Halte paysage	4 200 \$	Enveloppe locale

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et le promoteur à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans chacun des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %		
-------	-------	-------	--	--

ADOPTION

CM2024-04-152

8.5 GESTION DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)

ATTENDU que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2024 ;

ATTENDU que dans la prochaine programmation du PAGIEPS, les MRC auront la possibilité de gérer elles-mêmes les demandes d'aide financière ou de le déléguer à un organisme de concertation sociale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU de maintenir la délégation du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) en faveur de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-04-153

8.6 PROGRAMME DE RELANCE EN LOISIR ET EN SPORT DE L'ESTRIE — DEMANDE CONJOINTE

ATTENDU que le « *Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie* » du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (ci-après CSLE) vise à soutenir la pleine reprise des activités des membres du CSLE ;

ATTENDU que le programme financier vise plus spécifiquement à :

- soutenir un grand nombre de personnes, d'organisations et de milieux dans la relance des activités ;
- mettre en place des projets et des plans d'action durables, concertés et pérennes pour contrer les problématiques vécues pendant et après la pandémie ;
- permettre d'élaborer des initiatives structurantes et novatrices qui démontrent clairement la diminution des effets de la pandémie ;

ATTENDU que le programme est divisé en axes d'intervention, ciblés par un plan d'action, mettant en œuvre le *Fonds de relance* en Estrie, jusqu'en 2025 ;

ATTENDU que le Plan de développement en loisir (PDL) de la MRC doit être renouvelé ;

ATTENDU que la mise en place d'une politique de reconnaissance des organismes est souhaitée par divers intervenants ;

ATTENDU la présentation du directeur des finances et du développement des communautés à cet effet ;

ATTENDU l'opportunité de jumeler les démarches ;

ATTENDU que les projets s'inscrivent dans les objectifs poursuivis par le « *Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie* » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 avril 2024 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Françoise Bouchard
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier pour un montant total de 10 000 \$ dans le cadre du « *Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrie* » du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la réalisation des projets suivants :
 - le renouvellement du Plan de développement en loisir (PDL) de la MRC ;
 - la mise en place d'une politique de reconnaissance des organismes du milieu ;
- ▶ d'autoriser le directeur des finances et du développement des communautés à signer au nom de la MRC la demande de soutien financier et tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

plein effet à la présente résolution ;

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4.25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 9 AVRIL 2024

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 9 avril 2024.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rien à signaler.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.1 ADOPTION — RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL ET DU CA DE LA MRC

Point reporté à une séance ultérieure.

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

CM2024-04-154

11.3.1 SERVICES PROFESSIONNELS — AUDIT (2024, 2025, 2026)

ATTENDU que la MRC a conclu un contrat avec Raymond Chabot Grant Thornton sncrl aux termes d'un appel d'offres sur invitation et de la résolution CM2018-09-192 pour des services professionnels d'auditeur externe pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telle que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* puisque ces services ne peuvent qu'être rendus par un comptable professionnel agréé et doit être sur invitation écrite auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, aux termes de l'article 936 puisqu'il comporte une dépense inférieure à 133 800 \$ (seuil d'appel d'offres public), mais supérieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC a adopté le 13 septembre 2018, le règlement n° 4-021 (2018) — « Règlement sur la gestion contractuelle à la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook) » et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* et plus particulièrement l'article 938.1.2 ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 17 mai 2017, le règlement n° 4-018 (2017) — « Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du Code municipal du Québec » ;

ATTENDU que la MRC a adopté le 19 juin 2019, le règlement n° 4-025 (2019) — « Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception et de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité régionale de comté (MRC de Coaticook) » ;

ATTENDU que ces règlements ont comme objectif commun d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) exercer le choix d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent certaines règles ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une grille comportant 6 critères pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l'appel d'offres mentionnera l'ensemble des critères et des exigences qui seront utilisés pour évaluer les offres ainsi que le pointage intérimaire minimal requis de 70 pour que l'enveloppe de prix d'un soumissionnaire soit ouverte ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel — Henri Goyette
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confier le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 soumissionnaires, et ce, pour une période de 3 ans pour obtenir un nouveau contrat pour l'audit des états financiers de la MRC de Coaticook, conformément aux règles d'adjudication en vigueur et incluant les organismes du périmètre comptable de la MRC ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière d'agir à titre de responsable de l'adjudication de contrat, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC ;
- ▶ d'adopter les critères suivants pour l'étape qualitative, soient :
 - Compréhension du mandat (20 points) ;
 - Expérience du soumissionnaire (20 points) ;
 - Compétence et disponibilité du responsable de projet (15 points) ;
 - Méthodologie préconisée (20 points) ;
 - Compétence et expérience des autres ressources affectées à la réalisation du mandat et capacité de relève (20 points) ;
 - Qualité globale de l'offre de services déposée (5 points) ;
- ▶ de confier à la greffière de la MRC le mandat d'agir à titre de secrétaire du comité de sélection qu'elle devra former à cet effet, en conformité avec le règlement n° 4-018 (2017).



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

CM2024-04-155

11.3.2 NHCF — PARRAINAGE FISCAL

ATTENDU que jusqu'au 31 décembre 2023, New Hampshire Charitable Foundation/Tillotson Fund couvrait les frais indirects pour les organismes qui ne se qualifiaient pas au niveau du processus d'équivalence au niveau des autorités américaines ;

ATTENDU que l'organisme n'avait pas à « payer » pour les services de la MRC ou autres organismes-parrain, ni voir son aide financière amputée ;

ATTENDU que la MRC a servi et sert de boîte postale pour l'aide financière à certains organismes (comme Forêt Hereford) ;

ATTENDU que dans d'autres cas, l'effort de gestion est plus grand (émission de chèques, vérification, reddition de compte, réception de document, préanalyse, etc.) ;

ATTENDU que la MRC perçoit 6 % de l'aide financière annuelle accordée pour la gestion du Fonds Tillotson de la région de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC a complété le processus d'équivalence et elle est reconnue (ED Certified) par Tillotson et l'organisme externe jusqu'au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU que la MRC souhaite continuer de soutenir les organismes du milieu qui ne peuvent obtenir l'équivalence à bénéficier du support de Tillotson/NHCF ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est opportun d'avoir des règles claires et objectives et non de traiter les demandes au cas par cas, selon des critères arbitraires ;

ATTENDU la présentation de la greffière à cet effet ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le modèle d'accord proposé par Tillotson/NHCF pour parrainer un organisme et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que des projets de la région sont déjà acceptés pour une aide financière de Tillotson/NHCF, bien que ceux-ci ne peuvent obtenir leur équivalence ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter exceptionnellement pour les projets de L'Entrée et de la Radio CIGN, que la MRC leur serve de parrain fiscal, sans frais puisque les projets sont déjà acceptés ;

- ▶ d'informer les organismes de la région que dorénavant, avant de désigner la MRC comme parrain fiscal, ceux-ci devront **préalablement** transmettre l'information sur leur projet à la MRC, signer l'accord de parrainage et respecter les termes et conditions des frais de gestion imposés par la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2024-04-156

11.3.3 ACHAT D'UN CONTENEUR — ÉCOCENTRE À WATERVILLE

ATTENDU qu'aux termes du compte-rendu de la rencontre du 7 février 2024 du Comité régional — Milieux naturels et environnement (CMNE), un mandat fut confié à la direction générale d'obtenir une soumission afin d'ajouter une remise de 12 x 14 ou un conteneur d'entreposage pour l'écocentre à Waterville, afin d'améliorer la fonctionnalité des lieux ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte une offre de Conteneurs Experts Inc. pour l'achat d'un conteneur de 20 pieds avec 2 portes roulantes au prix global (cadenas et livraison compris) de 6 718 \$ avant toutes taxes et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que cette dépense constitue une immobilisation aux termes de la réglementation en vigueur à la MRC ;

ATTENDU qu'un tel contrat peut être accordé de gré à gré selon les règles d'adjudication telle que prescrite aux articles 938.0.1 et suivant du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)* puisqu'il comporte une dépense inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'acquisition d'un conteneur de 20 pieds avec 2 portes roulantes, livré et tel que décrit aux présentes, sur la base de la proposition déposée par Conteneurs Experts Inc., et ce au coût de 6 718,30 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager, le crédit net de 8 692,92 \$ dans la Partie I, département « *Gestion des matières résiduelles* », au sein de la catégorie de fonctions « *Hygiène du milieu - Matières résiduelles, Écocentre* », poste budgétaire 02 45120 446 , à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture et du conteneur, ainsi que les écritures comptables requises pour les immobilisations.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 DÉPLOIEMENT DE RADDAR SUR LE TERRITOIRE

Information est donnée que TC Transcontinental a débuté cette semaine la distribution de la circulaire réinventée « Raddar » par l'intermédiaire de Postes Canada et mis fin à la distribution du Publisac.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

CM2024-04-157

14.1 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON — DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DU CHEMIN COOKSHIRE

ATTENDU que la Municipalité de Compton a adopté la résolution 143-2024 — 04-09 suite à l'annonce du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) que celui-ci envisage la non-reconstruction du pont du chemin Cookshire advenant sa démolition ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte ladite résolution et en fait sienne comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le pont qui traverse la rivière Moe sur le chemin Cookshire à Compton est considéré en fin de vie due à son usure ;

ATTENDU que ce pont est situé sur le territoire de la Municipalité, mais que son entretien est sous la responsabilité du MTMD ;

ATTENDU que ce pont est situé sur un des plus vieux axes routiers de Compton, desservant une importante population agricole et résidentielle entre Compton et Cookshire-Eaton ;

ATTENDU que le MTMD étudie présentement les scénarios quant à l'avenir du pont et que, parmi les scénarios possibles, est envisagé sa non-reconstruction justifiée par un volume de circulation jugé insuffisant par le MTMD ;

ATTENDU le tort que causerait la disparition définitive du pont sur l'accès dont jouit la population aux services essentiels de sécurité civile, aux soins d'urgence et au maintien d'un lien routier efficace et sécuritaire ;

ATTENDU les coûts supplémentaires qui seraient occasionnés à la population locale pour le transport des personnes et des marchandises, ainsi que les surprimes d'assurance-habitation qui seraient occasionnées par l'éloignement des services ;

ATTENDU l'impact sur les circuits de transport écolier ainsi que les circuits de déneigement et de collecte des matières résiduelles de la Municipalité ;

ATTENDU l'incertitude causée aux populations rurales quant à l'avenir de leur réseau routier ;

ATTENDU que l'agriculture constitue le moteur économique le plus important de la Municipalité et qu'il est donc d'une importance primordiale que les agriculteurs et agricultrices de Compton puissent compter sur un réseau routier fiable, efficace et sécuritaire ;

ATTENDU que l'intégrité des axes routiers ruraux est pleinement cohérente avec les orientations du ministère des Affaires municipales quant à l'avenir dynamique des régions et des communautés rurales ;

ATTENDU l'iniquité perçue entre le financement accordé par le Gouvernement du Québec des grands chantiers urbains et le financement du maintien des infrastructures modestes, et pourtant essentielles au maintien de nos activités économiques et sociales rurales ;

ATTENDU la pétition préparée par le Groupe de mobilisation citoyenne pour le pont du chemin Cookshire et acheminée à la députée Geneviève Hébert et à l'Assemblée nationale dont la municipalité a obtenu copie ;

ATTENDU que le MTMD a informé la Municipalité qu'il communiquera directement avec le transporteur scolaire et le service incendie afin de compléter son analyse ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Michel-Henri Goyette
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'appuyer la Municipalité de Compton dans ses démarches et de dénoncer la volonté du MTMD d'envisager la non-reconstruction du pont du chemin Cookshire advenant sa démolition ;
- ▶ de demander à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, au ministre de la Sécurité Publique et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de faire en sorte que l'option de ne pas reconstruire les infrastructures routières vétustes n'en soit plus une ;
- ▶ d'inviter le MTMD à communiquer non pas avec le transporteur scolaire — qui est en fait un sous-traitant — mais bien avec la Commission scolaire Eastern Townships ainsi qu'avec le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, les services d'urgence (services ambulanciers, la Sûreté du Québec et les services incendies), Postes Canada, les transporteurs laitiers ainsi que la municipalité voisine Cookshire-Eaton ;
- ▶ de transmettre cette résolution à la députée de la circonscription de Saint-François et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au syndicat local de l'Union des producteurs agricoles (UPA-Coaticook) pour appui, ainsi qu'à la Municipalité de Compton

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,89		
Simon Madore	18	46,09		
Jean-Pierre Charuest	7	17,21		
Françoise Bouchard	2	4,25		
Benoît Lavoie	1	1,59		
Michel-Henri Goyette	1	2,36		
Steve Lanciaux	2	3,73		
Benoît Roy	2	2,76		
Henri Pariseau	1	0,37		
Lyssa Paquette	2	2,85		
Pamela B. Steen	2	3,42		
Nathalie Dupuis	5	12,48		
TOTAL	45/45	100 %		

ADOPTION

15.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 17.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 17 avril 2024.

Greffière et Responsable des archives
